

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **NERVIEUX – 15 OCTOBRE 2010**

*Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.*

*Etaient présents : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Gérard BRUEL, Mr Jean François BAZZARA, Mr Patrice GEIGER, Mme Virginie BONNET, Mr Olivier SOUZY.*

*Absents : Mme Laurence COUBLE, Mme Solange DUTOUR et Mr Arnaud MIGNARD.*

*Procurations : Mr Arnaud MIGNARD donne procuration à Mr Oliver SOUZY.*

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BALBIGNY / RAM**

- Modification des statuts de la Communauté de Communes de Balbigny concernant la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ».

La Communauté de Communes de Balbigny a pris depuis quelques années la compétence RAM (relais assistance maternelle). Quatre communes ne s'étaient pas encore rattachées à cette compétence. Le coût du RAM sera alors porté par la Communauté de Communes de Balbigny. La communauté envisage d'élargir le champ de compétence du domaine social. Les discussions entre élus débutent pour trouver un périmètre accepté par tous.

La commune a pour projet de créer une « sorte » de mini-crèche en 2011 pour répondre aux besoins des familles et garantir l'arrivée d'enfants au RPI Nervieux/Mizérieux.

- Contrat enfance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 février dans laquelle le Conseil Municipal renouvelait sa signature pour l'adhésion au Contrat enfance entre la Caisse d'allocation Familiales et la Mutuelle Sociale Agricole par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de Balbigny. Monsieur le Maire présente en lecture un mail de la Caisse d'Allocations Familiales en date du 3 mai qui souhaiterait obtenir de nouvelles actions par rapport à ce contrat. Le Conseil Municipal décide de ne pas engager de nouvelles actions coûteuses à la commune et de conserver les termes du contrat original.

### **ECOLE / CANTINE**

- Cantine

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un bilan qualitatif de la cantine de l'école.

Il est constaté plusieurs points positifs :

- tout d'abord le nombre d'enfants mangeant à la cantine est croissant atteignant près de 70 enfants chaque jour.
- ensuite une baisse du prix de revient par repas, ainsi qu'une baisse du prix sur les consommables puisque notre cantinière prépare de nombreux plats elle-même et une baisse de charges sur les salaires.
- La redevance des Ordures Ménagères a légèrement augmenté du fait de l'augmentation du nombre de repas des enfants.

## **BATIMENTS**

- Aménagement de l'ex bibliothèque en appartement

La municipalité souhaite rafraîchir et remodeler l'ancienne bibliothèque en appartement. Le nouvel appartement comprendra 3 pièces, 1 cuisine, 1 wc et 1 salle de bain.

- La rénovation de la toiture du bâtiment cantine devrait être refaite pendant les vacances de la Toussaint.

## **VOIRIE / ASSAINISSEMENT / URBANISME**

- **Voirie 2011 :**

La commission urbanisme s'est réunie récemment afin d'établir le programme annuel de goudronnage dans le cadre de la Communauté de Communes de Balbigny. Les devis proposés par le bureau d'études Oxyria sont les suivants : Chemin des Garets, Chemin des Hauts de Grénieux, réparations diverses et arrêt de bus de Grénieux. Après délibération, les chemins retenus sont les suivants : Chemin des Garets, Chemin des Hauts de Grénieux et quelques réparations dans divers chemins largement abîmés.

- **Abribus scolaire en haut du village:**

A la demande des enfants du Conseil Municipal des Enfants, la création d'un abribus a été approuvée. Les travaux ont débuté courant octobre, la charpente est en attente de livraison par le charpentier. Suite à un problème lors du creusement de l'emplacement de l'abribus, la commune a dû racheter une petite parcelle de terrain au propriétaire qui nous avait déjà vendu le terrain pour la création de l'abribus. Il est donc prévu de faire passer le géomètre afin de reborner la nouvelle parcelle.

Un local « poubelles » sera intégré sur le côté de l'abribus, pour protéger et embellir le secteur. L'usage des containers sera réservé aux seuls riverains.

- **Chemin piétonnier :**

Après quelques petits ajustements de terrassement, le chemin piétonnier est enfin terminé. Les habitants de Nervieux peuvent enfin le pratiquer pour se rendre depuis le Chemin Garnier vers le parking et le Centre Bourg. La commune mettra en place des arceaux de signalisation visant à interdire le passage des véhicules.

- **STEP :**

Suite à la réalisation de la première tranche de travaux de terrassement à la nouvelle station d'épuration, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de faire réaliser l'étude géotechnique prévue dans le projet. Après avoir pris connaissance des différentes offres, le Conseil Municipal décide d'attribuer cette étude à la société CFEG pour un montant de 5248.48 € TTC pour la phase 1 et 1191.84 € TTC pour la phase 2.

La poursuite des travaux (pour un montant de 67 000 €) est conditionnée à l'octroi de subvention par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'accord formel de la police de l'eau sur les caractéristiques du projet, en cours d'étude.

- **Chauffage église :**

La commune a reçu en mairie 4 devis pour le changement du chauffage de l'église.

Sur les quatre devis, deux ont été éliminés en raison d'un système de chauffage trop onéreux, ou bien générant trop de travaux de maçonnerie.

Concernant les deux autres offres, les prix et le matériel étaient sensiblement comparables, les critères portaient d'un choix entre le prix, le confort et le développement durable (la proximité à Nervieux). L'entreprise retenue est la Société Gérard RAFFIN pour un montant de 18 423.72 € TTC.

Les travaux seront réalisés début 2011, après formalisation devant notaire, de la rétrocession à la commune de la pleine propriété de la Salle Jeanne D'Arc.

## ***PERSONNEL COMMUNAL***

- **Poste ATSEM :**

Suite à divers échanges avec le Centre de Gestion de la Loire, il est décidé de modifier le poste d'ATSEM (Agent spécialisé des écoles maternelles) à 30 heures au lieu de 28 heures par semaine.

La personne sera recrutée fin octobre début novembre pour une prise de poste début janvier.

## **DIVERS :**

- **Etablissement d'une zone de préemption « espaces naturels sensibles » du Conseil Général de la Loire :**

Monsieur le Maire présente un courrier et une carte du Conseil Général en date du 29 juillet 2010 dans lequel il est prévu de créer un périmètre de zone de préemption ainsi qu'une liste de parcelles à intégrer. Après concertation, le conseil municipal vote à l'unanimité l'établissement d'une zone de préemption « espaces naturels sensibles ».

- **Fête patronale 2010 :**

Les résultats de la fête patronale sont très positifs. Les classars ont réalisé un très bon bénéfice. Tout le monde a bien participé à cette organisation et Nervieux a su attirer un grand nombre de visiteurs grâce aux différents jeux tels que le babyfoot géant, les différents concerts. Monsieur le Maire a remercié le personnel communal et municipal pour sa grande participation et implication. Il a également fait un petit compte rendu de la réunion du Comité des Fêtes. Ce dernier prévoit de reprendre l'organisation de la fête patronale en 2011. Les manifestations (fête patronale, foire, Téléthon) seront repris en 2011.

- **Finances 2011:**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle pour les recettes de la commune. En matière de taxe d'habitation, dans les années antérieures, la collectivité n'a voté aucun abattement facultatif et n'a pas majoré les abattements de droit pour charges de famille (10 % pour les deux premières personnes à charge et 15% à partir de la troisième).

Deux solutions sont présentées sur la mise en place d'un abattement spécifique. Le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer compte tenu des nouvelles propositions en cours d'examen par les députés sénateurs.

- **Simulation d'un état pluriannuel sur les emprunts :**

Il s'agit d'une simulation sur les emprunts engagés permettant de savoir à quelle date la commune va pouvoir réinvestir.

L'état pluriannuel des emprunts, intégrant les grands projets (nouvelle station d'épuration, rénovation Maison Chemin des Sables, appartement bibliothèque, est présenté par l'adjoint aux finances. Le niveau des dépenses de remboursement bénéficie des conditions de taux favorables, qui minore le coût financier.

Les travaux de la Place du Souvenirs seront décalés début 2011 compte tenu des nombreux chantiers en cours.

- **Délibération modificative de compte à compte :**

Des virements de crédit de compte à compte sont proposés et votés au niveau du budget communal et du budget assainissement afin d'équilibrer certains comptes, en raison des écarts entre les prévisions et les réalisations.

- **Extension des réseaux d'assainissement :**

Une extension des réseaux d'assainissement sur 70 mètres environ devra être envisagée vers le Hameau de Grénieux.

En effet, des travaux de réseaux d'assainissement avaient été réalisés (secteur de la Croix du Coq) afin de permettre la desserte de certaines parcelles non desservies physiquement par les réseaux, bien que ce soit indiqué sur les plans anciens. Des devis seront demandés par la Commission Voirie aux entreprises compétentes.

- **Concours de fleurissement communal :**

La remise des prix aura lieu le 6 novembre 2010 à Essertines en Donzy, et la commune invite les gagnants à s'y rendre avec les élus concernés. Prendre contact avec Arnaud MIGNARD ou Virginie BONNET qui seront présents ce jour là.

- **Nouvelle bibliothèque municipale :**

La bibliothèque municipale a déménagé. Elle se situe désormais dans l'ancienne 6<sup>ième</sup> classe de l'école. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à Mr Hervé CASTAINGS, Mme Brigitte CASTAINGS, Mme RAMPAUD ou Mme CHAMPAVERT, les bénévoles.

- **Commerce :**

Suite à une demande du groupe CASINO, Monsieur le Maire et quelques élus de la commune ont reçu en mairie un représentant de la société VIVAL (filiale CASINO). En effet, les propriétaires de l'épicerie « AU PANIER GARNI » souhaitent arrêter leur activité et cherchent un repreneur.